



Urban Premium
L'immobilier en cœur de ville



Le 6 septembre 2023

URBAN PREMIUM renforce sa démarche responsable avec l'obtention du label ISR de la SCPI URBAN CŒUR COMMERCE.

URBAN PREMIUM, consciente des défis environnementaux et sociétaux contemporains et futurs, intègre une meilleure prise en compte des enjeux de durabilité dans son activité. A ce titre, elle développe une politique d'investissement tenant compte des critères ESG pour les fonds qu'elle structure et gère.

La société de gestion a fait le choix de concentrer ses investissements principalement sur le territoire du centre-ville en région et en métropole. Les investissements réalisés par URBAN PREMIUM se situent au cœur des villes françaises, s'inscrivant notamment dans la dynamique profonde de reconquête des centres-villes.

URBAN PREMIUM considère la prise en compte des critères extra-financiers comme une composante importante dans la valorisation, à terme, des investissements qu'elle sélectionne.

La SCPI URBAN CŒUR COMMERCE a ainsi obtenu le label ISR en date du 03 août 2023. Ce label a été délivré par l'organisme certificateur, AFNOR pour une période de 3 ans, renouvelables.

La SCPI URBAN CŒUR COMMERCE s'engage dans une démarche d'Investissement Socialement Responsable (ISR) qui vise à améliorer les performances environnementales et sociales de son patrimoine. Le fonds a pour objectif de participer à la redynamisation des centres-villes, en investissant majoritairement dans les commerces de proximité des grandes métropoles régionales et des villes moyennes de France, tout en contribuant à l'amélioration de l'empreinte environnementale de son parc immobilier.

Une grille de notation ISR a été établie pour permettre de mesurer la progression des actions menées sur les 3 piliers ESG. Elle est composée de 11 thématiques dont 5 relèvent du pilier Environnemental, 3 du pilier Social et 3 du pilier de Gouvernance.

La SCPI poursuit les objectifs ESG suivants :

- **Objectif Environnemental** : réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre ; réalisation d'audits énergétiques ; promotion des énergies renouvelables ; suivi des consommations d'eau et installations d'équipements hydro-économiques ; actions pour la biodiversité ;
- **Objectif Social** : mesure de la proximité des transports en commun, des options de mobilité douce, des espaces verts et des services ; mesure de la qualité de l'air et de l'eau ; contribution à la Société de l'activité du preneur ;
- **Objectif de Gouvernance** : engagement contractuel des Administrateurs de Biens de la SCPI ; cartographie des risques climatiques, sociaux et sanitaires ; sensibilisation ESG des locataires ; transparence de la communication aux associés

La SCPI se trouve dans une logique Best-in-Progress, c'est-à-dire que les actifs immobiliers devront voir leur note ISR progresser *a minima* de 20 points ou atteindre la note seuil, et cela dans un premier cycle de 3 ans.

L'ensemble de la documentation relative à la démarche ISR de la SCPI URBAN CŒUR COMMERCE est disponible sur le site <https://www.urban-premium.com/>. A savoir le Code de Transparence, la Politique d'Engagement des Parties Prenantes, la Note d'Information mise à jour et les documents SFDR Article 8.

URBAN PREMIUM a été accompagnée pour l'obtention du label ISR par la société de conseil WildTrees.

L'augmentation de capital de la SCPI URBAN CŒUR COMMERCE, est actuellement ouverte au public. Le prix de souscription est fixé à 300 euros par part, incluant une prime d'émission de 53 euros. Le minimum de souscription est de 10 parts.

La SCPI URBAN CŒUR COMMERCE a reçu le visa n°18-30 de l'AMF en date du 14 novembre 2018.

Pour toute information complémentaire :

Contactez votre conseiller en gestion de patrimoine habituel ou l'équipe de gestion d'URBAN PREMIUM :

01 82 28 99 99
infos@urban-premium.com
www.urban-premium.com

L'ensemble de la documentation réglementaire de la SCPI URBAN CŒUR COMMERCE est disponible sur simple demande auprès de la Société de Gestion, ou consultable sur le site internet d'URBAN PREMIUM.

A PROPOS D'URBAN PREMIUM

Société de Gestion de Portefeuille créée en 2010, URBAN PREMIUM concentre son développement sur la structuration et la gestion de véhicules d'investissement collectifs en immobilier destinés à une clientèle grand public.

URBAN PREMIUM se distingue par son positionnement unique : l'immobilier en cœur de ville - l'immeuble bourgeois d'habitation à rénover et le commerce de proximité.